

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_160 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2022 AVEC L'AUT - SUBVENTION À VERSER ET AVENANT À LA CONVENTION-CADRE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_160 : APPROBATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2022 AVEC L'AUAT - SUBVENTION À VERSER ET AVENANT À LA CONVENTION- CADRE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la région Occitanie, Toulouse Métropole, le groupement d'intérêt public InterSCoT et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- L'habitat, le logement et l'économie,
- Le génie urbain et les transports et déplacements,
- Le paysage et l'environnement,
- Les loisirs et le tourisme,
- La formation, la culture et la communication,
- La concertation et l'ingénierie de projet.

Elle constitue dans ce cadre un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est membre de l'aua/T depuis 2014. Ce partenariat s'est traduit notamment par la signature d'une convention-cadre le 16 janvier 2015. A ce titre, la communauté d'agglomération verse une subvention annuelle pour un programme d'actions concertées et bénéficie de son assistance pour la réalisation d'études en conformité avec l'objet social de l'agence.

Le partenariat avec l'Aua/T a débuté avec la définition et l'élaboration du plan local de l'habitat de l'Albigeois (délibération de février 2014). Il s'est élargi sur d'autres sujets d'intérêt communautaire (projet Cantepau Demain, plan local d'urbanisme intercommunal, renouvellement du projet de territoire...).

Le programme partenarial 2022 porte sur un montant global de subvention de 42 403 € (42 346 € en 2021) pour des missions d'assistance permanente en termes d'observatoire, de prospective, de tableau de bord et d'accès à l'extranet dataua/T. L'AUAT continuera également d'accompagner la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur l'élaboration de son nouveau projet de territoire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 – 42 /2014 du 25 février 2014 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'association agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU la convention-cadre du 16 janvier 2015 définissant les règles présidant à l'allocation de la subvention versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine,

VU le projet de programme partenarial 2022 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le programme partenarial 2022 avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine pour un montant maximal de subvention de 42 403 €.

AUTORISE madame la présidente à signer l'ensemble des documents et conventions afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires pour le partenariat avec l'Aua/T au titre de l'année 2022 sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY